

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-07-10-09**

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

Date d'affichage : 09 octobre 2024

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2024-2027

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Salvador-Jean LUDENA, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Jean-Michel RAGUENES, Pauline LACLEF, Cyrille FREMINET, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 2

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Michel BOISRAME a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1

Frédéric RAVEAU

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'Education ;

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU la délibération n°2018-10-12-02 du 10 décembre 2018 portant approbation du nouveau projet éducatif de territoire de la commune de Noisy-le-Roi ;

VU la délibération n°2024-17-06-02 du 17 juin 2024 portant maintien de la semaine scolaire sur 4 jours ;

VU l'avis favorable de la Commission Enfance du 19 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le PEDT 2021-2024 est arrivé à échéance et qu'un nouveau projet doit être signé par la commune ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du nouveau PEDT est de définir les objectifs éducatifs de la commune en faveur des enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

CONSIDERANT l'avis rendu par le comité de pilotage ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) **APPROUVE** le Projet Educatif de Territoire 2024-2027 annexé.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer le PEDT 2024-2027 et tous documents y afférent dont la convention de partenariat.
- 3) **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 7 octobre 2024



Le Maire
Marc TOURELLE